

Aide aux investissements pour les chambres d'hôtes

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Présentation du dispositif

L'aide intervient pour la création de nouvelles chambres d'hôtes ou la restructuration en profondeur d'équipements en fonctionnement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux chambres d'hôtes.

— Critères d'éligibilité

Elles doivent respecter les conditions suivantes :

- obtenir un label ou une qualification reconnue pour la durée de l'engagement de 10 ans,
- chaque chambre est équipée de sanitaires (salle d'eau + WC) privés et attenants,
- maintenir l'activité pendant 10 ans à compter du versement du solde de l'aide. En cas d'arrêt de l'activité ou de la cession du bien immobilier avant le terme des 10 ans, reversement au prorata temporis,
- inscription sur [TOURINSOFT](#) pour la durée de l'engagement,
- s'engager à faire les déclarations pour la perception des taxes de séjour et à participer à l'observatoire du tourisme,
- respect du référentiel de qualité "Style de projets" avec recours à un architecte d'intérieur fortement recommandé,
- ne pas avoir bénéficié de cette aide départementale depuis moins de 5 ans.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- les missions architecturales, intervention d'architecte d'intérieur et décorateurs,
- les audits énergétiques,
- tous travaux de gros œuvre et second œuvre sur le bâtiment,
- les équipements retenus dans le référentiel "Styles de Projets",
- l'assainissements et réseaux,
- le recours à des énergies renouvelables.

Le montant minimum de travaux à réaliser est de 10 000 € HT.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Sont exclus tous les biens mobiliers et les travaux réalisés par des entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 20% du montant HT des travaux.

Le plafond d'aide de 15 000 € par projet, quel que soit le nombre de chambres.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour toute demande d'informations : Tourisme 61 au 02 33 28 88 71 ou à tourisme61@orne.fr

Organisme

DEPARTEMENT DE L'ORNE

- **Hôtel du Département**
27 Boulevard de Strasbourg
CS 30528
61017 ALENÇON CEDEX